



# Baromètre des métiers de l'expertise comptable, du commissariat aux comptes et de l'audit

Edition 1<sup>er</sup> semestre 2021

**Atlas**<sup>OPCO</sup>  
Soutenir les compétences

Baromètre édité avec l'appui de l'OPCO ATLAS  
Septembre 2021



# L'activité, l'emploi et le recrutement dans la Branche de l'expertise comptable, du commissariat aux comptes et de l'audit

**Note méthodologique** : les résultats du baromètre sont issus d'une méthodologie d'étude déployée par BVA et son partenaire Olecio, associant :

- une analyse de données Emploi-Formation (Dares, INSEE, ACOSS, ATLAS...) sur le secteur d'activités de la branche (IDCC : 00787 / NAF 732 : 6920Z – Activités comptables) ;
- une enquête auprès d'un échantillon représentatif de 301 entreprises de la branche de l'expertise comptable, du commissariat aux comptes et de l'audit, réalisée par téléphone du 16 au 30 juin 2021.



## 1/ L'activité de la branche de l'expertise comptable, du commissariat aux comptes et de l'audit en 2020

- **Aux côtés des entreprises durant la crise sanitaire, près d'un cabinet sur deux a vu son activité augmenter en 2020**

Dans un contexte de crise sanitaire où les entreprises ont fortement sollicité leur cabinet d'expertise comptable, près d'un cabinet sur deux (47%) indique que son activité globale a augmenté en 2020. Elle est restée stable pour 40% d'entre eux et a diminué seulement pour 9% de ces derniers.

Parmi les activités exercées au sein des cabinets, c'est surtout la gestion sociale (paie...) qui a connu une augmentation l'année dernière (64% des cabinets interrogés), devant les activités juridiques (44%). Une hausse à mettre en relation avec les mesures d'accompagnement des entreprises durant la crise et notamment celles liées à l'activité partielle qui ont intensifié le travail des équipes sociales.

Concernant les activités restées plutôt stables en 2020, six cabinets sur dix citent les déclarations d'impôts et le conseil fiscal et patrimonial (60%) ou encore la gestion financière (audit et conseil) (56%), et près d'un sur deux évoque la tenue et présentation des comptes annuels (47%).

Enfin, pour près d'un quart des cabinets (24%), c'est le commissariat aux comptes (missions légales et spécifiques) qui a connu une diminution d'activité.

## 2/ L'emploi dans la Branche de l'expertise comptable, du commissariat aux comptes et de l'audit en 2020

- **Un secteur créateur de près de 900 emplois par an**

Entre 2011 et 2019, la Branche de l'expertise comptable, du commissariat aux comptes et de l'audit a créé près de 900 emplois par an, soit une évolution de plus de 5% de son effectif sur la période.

Les trois-quarts des entreprises du secteur comptent moins de 10 salariés (76%) ; le quart restant emploie de 10 à 49 salariés (22%) ou 50 à plus de 250 salariés (2%).

L'implantation des salariés reflète fidèlement celle de l'emploi en France, avec un poids important des régions Ile-de-France (28%), Auvergne-Rhône-Alpes (12%) et, dans une moindre mesure, des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine (8% dans chacune de ces régions).

- **Près d'1 salarié sur 2 a moins de 35 ans et plus d'1/3 possède au moins un niveau Bac + 5**

Au sein de la Branche, les femmes sont fortement présentes (67% vs 33% d'hommes) et près d'un salarié sur deux a moins de 35 ans (46%). Les employés (57%) sont la première catégorie d'emploi dans la Branche suivie des cadres (28%), professions intermédiaires (13%) et ouvriers (1%). L'emploi apparaît très qualifié puisqu'un salarié sur deux est doté au minimum d'un niveau Bac + 3 (55%), dont 36% qui possèdent au moins un niveau Bac + 5.

Les cabinets d'expertise comptable, de commissariat aux comptes et d'audit offrent une forte qualité d'emploi avec des taux de CDI (87% vs 85% en moyenne en France) et de temps complet (89% vs 81% en moyenne) supérieurs aux moyennes nationales.

- **Près des 2/3 des cabinets ont procédé à des recrutements en 2020**

En 2020, le nombre de salariés est resté inchangé par rapport à fin 2019 dans près de 6 cabinets sur 10 (57%), tandis que plus d'un tiers d'entre eux a vu son effectif augmenter (35%), notamment au sein des cabinets de 10 à 49 salariés (46%). Seuls 8% des cabinets ont déclaré que leur effectif avait baissé.

Durant cette année, près des deux tiers des cabinets ont recruté (64%), plus encore parmi les structures de 10 à 49 salariés (89%). Les cabinets n'ayant procédé à aucun recrutement se retrouvent davantage parmi les structures de moins de 10 salariés (49%), traduisant une prudence particulière lors de cette période de crise.

Les recrutements restent concentrés sur les métiers de l'expertise comptable (86% des cabinets ayant procédé à des embauches), loin devant les métiers juridiques et les fonctions support (17% respectivement), les métiers de l'audit financier (14%) et du conseil (11%) : consultants RH, système d'informations, finance, fusion-acquisition... Sur la filière de l'expertise comptable, les recrutements montrent une forte tendance à la spécialisation, avec 91% des cabinets ayant recruté sur un tel profil spécialisé.

Enfin, deux tiers des cabinets qui ont recruté en 2020 (66%) ont été confrontés à des difficultés dans le cadre de ces embauches. C'est particulièrement le cas dans le domaine de la gestion financière (71%), de la déclaration d'impôt et du conseil fiscal et patrimonial, ou encore des activités juridiques (69% respectivement). A l'inverse, un tiers affirme ne pas en avoir rencontré (33% et même 43% du point de vue des fonctions RH), un résultat plutôt satisfaisant, compte tenu du niveau de tension actuel sur les métiers de l'expertise comptable.

### **3/ Les perspectives d'activité, d'emploi et de recrutement dans la Branche de l'expertise comptable, du commissariat aux comptes et de l'audit en 2021**

- **Près de 4 cabinets sur 10 prévoit une hausse d'activité en 2021 et près de 3 sur 10 une augmentation de leur effectif**

Au sein de la Branche, près de 4 cabinets sur 10 (38%) estiment que leur activité globale (chiffre d'affaires) va augmenter en 2021. La moitié des cabinets (50%) prévoit une stabilité et moins d'un sur dix une diminution de l'activité (9%). Si les cabinets d'Ile-de-France sont significativement plus nombreux à déclarer que leur chiffre d'affaires va baisser (16% vs 9% en moyenne), c'est probablement lié à l'impact des dispositions réglementaires récentes sur les missions de commissariat aux comptes.

Concernant l'emploi en 2021, les perspectives sont positives avec près de sept cabinets sur dix (69%) prévoyant une stabilité de leur effectif et trois sur dix (30%) une augmentation (seul 1% des cabinets envisage une diminution !).

En termes de perspectives de recrutement dans la Branche, les avis sont plus partagés. Une courte majorité de cabinets envisage de recruter en 2021 (53%), avec des intentions plus marquées parmi ceux qui anticipent une hausse d'activité (75%) et parmi les cabinets de 10 à 49 salariés (70%). Tandis qu'un peu moins d'un cabinet sur deux (47%) ne prévoit pas de réaliser des recrutements, en particulier les plus petits cabinets, de moins de dix salariés (59%).

# Focus sur la formation professionnelle et l'alternance

Parmi les cabinets interrogés, la majorité déclare avoir consacré en 2020 au plus 2% de la masse salariale à la formation professionnelle. 2 cabinets sur 10 ont été au-delà, avec 2 à 5% de la masse salariale consacrée à la formation des collaborateurs et plus d'1 sur dix (14%) a même dédié plus de 5% de sa masse salariale à ces formations.

Depuis la réforme de la formation professionnelle tout au long de la vie, les actions de formation professionnelle sont financées, selon la taille des cabinets, par l'OPCO ATLAS et/ou par les entreprises elles-mêmes.

- **De nouveaux métiers et besoins en compétences attendus pour répondre à l'automatisation, la digitalisation et l'évolution de l'activité vers le conseil**

En matière de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) dans la Branche, ce sont logiquement les changements liés à l'automatisation et la digitalisation qui sont pressentis, en premier lieu (83% des cabinets) pour avoir le plus d'impact sur les activités, métiers et besoins en formation dans les prochaines années. Une majorité estime que l'évolution de l'activité vers le conseil aura également des conséquences (56%), devant la pression des clients sur les tarifs (42%, et 51% pour les cabinets de 10 à 49 salariés), l'attractivité du métier et les difficultés de recrutement (38%), le relèvement des seuils d'audit de la loi PACTE (27%) et le regroupement de cabinets indépendants en réseaux (24%).

- **Des attentes vis-à-vis de la Branche et de l'OPCO qui se portent en premier lieu sur le soutien à l'alternance et l'apprentissage, l'offre de formation et la promotion des métiers et de l'attractivité de la Branche**

Près d'un cabinet sur deux exprime des attentes concernant le soutien à l'alternance et l'apprentissage (47%), devant un accès plus facile à l'offre de formation (42%) et la promotion des métiers et de l'attractivité de la Branche (32%). Certains cabinets souhaitent également que la Branche et l'OPCO les informent de l'actualité réglementaire (30%), leur donnent accès à des outils RH (fiches de poste...) (28% et même 37% des cabinets de 10 à 49 salariés) et facilitent les échanges et le partage de pratiques entre cabinets (24%). Enfin, plus d'un cabinet sur dix a des attentes en matière d'information sur les mutations de l'emploi et des métiers (16%).

Des enjeux de visibilité certains pour l'OMECA : moins d'un quart des cabinets affirme connaître l'Observatoire (23%), dont seulement 8% qui savent précisément de quoi il s'agit.

*L'Observatoire des Métiers de l'Expertise comptable, du Commissariat aux comptes et de l'Audit (OMECA) a été créé le 16 janvier 2008 par les organisations syndicales d'employeurs (ECF et IFEC) et de salariés (CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT et la CGT-FO) dans le but de :*

- *Réaliser des travaux d'analyse et de préconisation sur les changements qui affectent ou sont susceptibles d'affecter de manière quantitative ou qualitative les emplois, notamment en termes de contenu et d'exigence de compétences,*
- *Mettre en œuvre à cet effet les moyens nécessaires à la collecte et à l'analyse des informations quantitatives et qualitatives permettant d'identifier et de mesurer les évolutions des métiers répertoriés dans ce secteur d'activité, ainsi que des compétences et formations nécessaires à leur exercice.*

*Les publications de l'OMECA sont disponibles sur le site [www.metierscomptabilite.fr](http://www.metierscomptabilite.fr)*